

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 03 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAJJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 26**

**Représentés : 7**

**Absents : 10**

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

#### **N°2026/02/03/16 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023, la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 et la délibération n°2025/01/28/11 du 28 janvier 2025 attribuant des délégations au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

#### **N°2025/135 – Convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation AB Consultance SAS**

Vu la proposition de convention formation professionnelle continue de l'organisme de formation AB Consultance SAS, Considérant le besoin en formation d'un agent du Pôle Technique – Service assainissement aux connaissances techniques et réglementaires du métier de technicien(ne) SPANC,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation AB Consultance SAS pour permettre la formation en présentiel « Connaissances techniques et réglementaires du métier de technicien(ne) SPANC » d'un agent du 13 janvier 2026 au 16 janvier 2026 inclus à 2 Route de Montaigu – Campus numérique – 39 000 LONS LE SAUNIER.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 7 heures par jour sur 4 jours, soit 28 heures au total, sera réalisée pour un montant de 1 370 € TTC.

#### **N°2025/136 – Convention d'Objectifs et de Financement 2025 concernant le diagnostic du pilotage du projet de territoire de la CTG 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer une convention d'Objectifs et de Financement 2025 concernant le diagnostic du pilotage du projet de territoire de la CTG 2026-2030,

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, vice-présidente de la commission Social et Vie Sportive, en date du 19 décembre 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une Convention d'Objectifs et de Financement 2025 concernant le diagnostic du pilotage du projet de territoire de la CTG 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour la période 2025-2030.

#### **N°2025/137 – Convention d'adhésion à la plateforme « Coopération » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu le contrat cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 approuvé en Conseil Communautaire le 25 novembre 2025,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain d'utiliser l'outil de pilotage de la Convention Territoriale Globale, intitulé outil « Coopération »,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 18 décembre 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une Convention d'Adhésion à la plateforme « Coopération », avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

#### **N°2026/01 – Convention de stage avec le Lycée polyvalent Notre Dame**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du multi-accueil VisioCrèche, Parc VisioSport, 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Lycée Notre Dame à Villefranche-sur-Saône,

##### Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en seconde professionnelle ASSP au Lycée Notre Dame à Villefranche-sur-Saône au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

##### Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 12 au 31 janvier 2026 inclus.

#### **N°2026/02 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Association Volley N'CO**

Vu la demande de l'association Volley N'CO d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne le dimanche 25 janvier 2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 07 janvier 2026,

##### Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'association Volley N'CO.

##### Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le dimanche 25 janvier 2026 de 13h30 à 18h00.

#### **N°2026/03 – Convention de stage avec l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH à Saint-Didier-sur-Chalaronne,

##### Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en troisième à l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH à Saint-Didier-sur-Chalaronne au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

##### Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 16 au 20 février 2026 inclus.

#### **N° 2026/04 – Location et maintenance de photocopieurs – Marché public de fournitures**

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 6 novembre 2025 sur la plateforme e-marchespublics,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 15 janvier 2026, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Un marché relatif à la location et la maintenance de photocopieurs est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE – 31000 TOULOUSE – SIRET : 333 321 636 00586.

##### Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant estimatif de 21 377,85 € HT, soit 25 653,42 € TTC.

La rémunération est réalisée par application des prix unitaires du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période de 60 mois (5 ans), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

#### **N°2026/05 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône**

Vu la demande de l'Eclat rythmique Val de Saône d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne du 09 février 2026 au 13 février 2026, en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 19 janvier 2026,

##### Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône.

##### Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le 09 février 2026 de 14h00 à 19h30, le 10 février 2026 de 14h00 à 20h30, le 11 février 2026 de 14h00 à 22h00, le 12 février 2026 de 14h00 à 19h30 et le 13 février 2026 de 14h00 à 22h00.

#### **N°2026/06 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball**

Vu la demande de l'As Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les 09/02, 10/02, 12/02, 16/02, 17/02 et 19/02/2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 19 janvier 2026,

##### Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'As Dracé Handball.

##### Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les 09/02, 10/02, 12/02, 16/02, 17/02 et 19/02/2026 de 20h30 à 22h00.

#### **N°2026/07 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Association Volley N'CO**

Vu la demande de l'association Volley N'CO d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les lundis 09 et 16 février 2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 19 janvier 2026,

##### Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'association Volley N'CO.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les lundis 09 et 16 février 2026 de 19h30 à 20h30.

**N°2026/08 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements »,

Considérant le besoin du Pôle Petite Enfance :

- d'équiper de 3 tables l'unité des moyens-grands,
- d'acheter un bac à sable et du sable,
- d'équiper les unités de panneaux acoustiques,
- de protéger les radiateurs,
- de climatiser l'unité des moyens-grands,
- de remplacer le lave-linge en panne

Vu le devis de 3 tables d'un montant de 735€ HT (soit 899.78€ TTC),

Vu le devis du bac et du sable d'un montant de 2 347.78€ HT (soit 2 817.34€ TTC),

Vu le devis de panneaux acoustiques d'un montant de 8 653.92€ HT (soit 10 384.71€ TTC),

Vu le devis de protections des radiateurs d'un montant de 2 432€ HT (soit 2 918.40€ TTC),

Vu l'estimation de la climatisation de 6 928.98€ HT (soit 8 314.78€ TTC),

Vu le devis du lave-linge d'un montant de 4 991.67€ HT (soit 5 990€ TTC),

Soit un total de 26 089.35€ HT (soit 31 325.01€ TTC),

Vu l'avis favorable des Commissions Social et Vie Sportive des 20 novembre 2025 et 15 janvier 2026 et de la Commission Bâtiments et espaces extérieurs du 27 novembre 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 20 871.48 € correspondant à 80% du coût hors taxe des achats du multi-accueil VisioCrèche.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et d'achat de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**N°2026/09 – Demande d'aide financière à l'investissement à la CAF dans le cadre des fonds locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de l'aide financière à l'investissement sur fonds locaux,

Considérant le besoin de l'Accueil de Loisirs VisioMômes d'installer un abri situé à l'entrée du portail,

Vu le devis de travaux de 6 585€ HT (soit 7 902€ TTC),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 20 novembre 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 2 634€ correspondant à 40% du coût hors taxe des travaux de l'abri de l'Accueil de Loisirs VisioMômes.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**N°2026/10 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre des aides à l'investissement sur fonds nationaux PIAJE pour le Relais Petite Enfance SaôneRelais**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre des aides à l'investissement sur fonds nationaux PIAJE,

Considérant le besoin du Relais Petite Enfance SaôneRelais d'installer la climatisation dans la pièce de vie,

Vu le devis d'installation de la climatisation de 7 965.86€ HT (soit 9 559.03€ TTC),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 20 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Bâtiments et espaces extérieurs du 27 novembre 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 3 982.93€ correspondant à 50% du coût hors taxe des travaux du Relais Petite Enfance SaôneRelais.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**N°2026/11 – Avenant n°1 au marché de Traitement anti-rongeurs (suivant la réglementation ANSES)**

Vu la décision n°2025-71 du 17 juin 2025, relative à la signature d'un marché avec l'entreprise HNCR, pour un traitement anti-rongeurs suivant la réglementation ANSES,

Considérant le besoin supplémentaire de traitement préventif, en lien avec la détection de rongeurs dans des zones qui n'étaient pas ciblées initialement,

Vu la validation en date du 22/01/2026 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, du tarif proposé par HNCR pour le traitement préventif intégrant les prestations supplémentaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un avenant n°1 au marché relatif au Traitement anti-rongeurs (suivant la réglementation ANSES) est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et HNCR (251 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE – SIRET 534 034 293 00074), conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-4 du code de la commande publique (prestations supplémentaires nécessaires pour lesquelles un changement de titulaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques).

Le coût du traitement préventif pour une période d'un an est réajusté et passe de 1 560 € à 1 920 €, soit un montant mensuel de 160 € HT (contre 130 € HT auparavant). Cette augmentation est justifiée par l'ajout des pièges et le besoin accru de suivi des zones nouvellement infestées. Cette prestation doit être réalisée conjointement au traitement initial.

Article 2 :

Un avenant n°1 est donc signé pour une plus-value annuelle de + 360 € net, soit un montant annuel du marché de 2 420 € net, ce qui représente un coût total sur les 4 années (du 25 juin 2025 au 24 juin 2029) de 9 680 € net (avec un écart de +17,48% par rapport au montant initial).

**N°2026/12 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec le Tennis de Tables Val de Saône Centre**

Vu la demande du Tennis de Tables Val de Saône Centre d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les 12 février 2026, 14 février 2026 et 19 février 2026, en l'absence de gardien,  
Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 7 janvier 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec le Tennis de Tables Val de Saône Centre.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les jeudis 12 février et 19 février 2026 de 18h30 à 20h30 et le samedi 14 février 2026 de 9h00 à 18h00.

**N°2026/13 – Convention de stage avec le Lycée polyvalent Aiguerande**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du multi-accueil VisioCrèche, Parc VisioSport, 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Lycée Aiguerande à Belleville-en-Beaujolais,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en seconde générale et technologique au Lycée Aiguerande à Belleville-en-Beaujolais au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 15 au 26 juin 2026 inclus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 03 février 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX